

**OSISKO DÉVELOPPEMENT ET MINIÈRE O3 ANNONCENT
LA FORMATION D'« ELECTRIC ELEMENTS MINING CORP. »
AFIN D'EXPLORER LES PROPRIÉTÉS DE LA BAIE JAMES POUR LE LITHIUM**

Création d'une société d'exploration de premier plan pour le lithium dans la région de la Baie-James

Financement de 4,1 M\$ CA entièrement souscrit afin de financer la première phase du programme d'exploration pour le lithium

Exposition continue et avancement d'actifs d'exploration très favorables pour le lithium grâce à la participation en capitaux propres d'Osisko Développement et de Minière O3 dans Electric Elements

Toronto (Ontario) et Montréal (Québec), le 15 novembre 2023 – Osisko Développement Corp. (« **Osisko Développement** ») (NYSE : ODV, TSXV : ODV) et O3 Mining Inc. (« **Minière O3** ») (TSXV : OIII, OTCQX : OIIIF) ont le plaisir d'annoncer la formation et la capitalisation d'Electric Elements Mining Corp. (« **Electric Elements** ») afin d'explorer le potentiel en lithium de certaines propriétés à la Baie-James, dans la région d'Eeyou Itstchee au Nunavik (Québec), transférées à Electric Elements par Osisko Développement et Minière O3 (la « **transaction de transfert** »).

Transaction de transfert

En vertu de la transaction de transfert, Electric Elements a acquis :

- (i) **d'Osisko Développement**, la totalité de ses actions et de ses unités de participation dans certaines filiales détenant les droits et les titres et intérêts dans ses propriétés de la baie James, en contrepartie de l'émission par Electric Elements à Osisko Développement de 9 599 999 actions ordinaires d'Electric Elements (les « **actions d'EEM** »); et
- (ii) **de Minière O3**, la totalité de ses droits et de ses titres et intérêts dans la propriété Éléonore Opinaca, en contrepartie de 2 400 000 actions d'EEM (le « **transfert** »).

Après la prise d'effet du transfert, Osisko Développement et Minière O3 détenaient respectivement 80 % et 20 % des actions d'EEM en circulation.

Les actifs transférés à Electric Elements se composent de : (i) la totalité des actions émises et en circulation de Mines Coulon inc., auparavant une filiale à part entière d'Osisko Développement; (ii) la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de 9852239 Canada Inc., auparavant une filiale à part entière d'Osisko Développement; (iii) la totalité des unités de partenariat émises et en circulation dans le Partenariat général Osisko Baie James auparavant détenues par Osisko Développement; et (iv) la totalité des droits, titres et intérêts de Minière O3 dans la propriété Éléonore Opinaca, ainsi que tous les claims, permis, baux ou autres formes de titres substitués, renouvelés ou modifiés en lien avec ces intérêts, et tous les droits contractuels actuellement détenus ou acquis pour le bénéfice de ces propriétés (collectivement, les « **actifs transférés** »).

Financement

Subséquent au transfert, Electric Elements a procédé à un financement par capitaux propres de 8 217 405 actions d'EEM au prix de 0,50 \$ CA par action d'EEM, pour un produit brut totalisant 4 108 702,50 \$ CA pour Electric Elements (le « **financement** »). Le produit du financement sera utilisé par Electric Elements pour financer la première phase des activités d'exploration sur ses propriétés

nouvellement acquises à la Baie-James et pour les besoins généraux de l'entreprise.

Après la prise d'effet du financement, Osisko Développement et Minière O3 détiennent approximativement 47 % et 12 %, respectivement, des actions d'EEM en circulation, le solde résiduel d'environ 41 % des actions d'EEM en circulation étant détenu par les souscripteurs ayant participé au financement.

La clôture de la transaction de transfert permet à Osisko Développement et à Minière O3 de continuer à se concentrer sur leurs activités principales respectives, soit le développement de leurs propriétés aurifères majeures respectives, tout en continuant de profiter de l'exposition aux actifs transférés par l'entremise de leur participation respective dans Electric Elements.

Le financement a été complété en se prévalant des dispenses de l'exigence de prospectus prévues au Règlement 45-106 – *Dispenses de prospectus*, et les actions d'EEM vendues dans le cadre du financement sont sujettes à des restrictions de revente en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières se terminant quatre mois plus un jour après la date à laquelle Electric Elements devient un émetteur assujéti dans toute province ou territoire au Canada.

Certains initiés d'Osisko Développement ont participé au financement pour un nombre global de 1 400 000 actions d'EEM et une contrepartie totale de 700 000 \$ CA. Chaque souscription par un initié peut être considérée comme une « opération avec une personne apparentée » aux fins du Règlement 61-101 – *Mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* (le « **Règlement 61-101** ») puisque le financement peut être une opération dans le cadre de laquelle Osisko Développement est considéré comme ayant vendu, transféré ou cédé un actif à une « personne apparentée » (au sens du Règlement 61-101). Les souscriptions de ces parties apparentées sont dispensées des exigences d'évaluation officielle et d'approbation des porteurs minoritaires en vertu du Règlement 61-101 en se prévalant des dispenses prévues aux articles 5.5(a) et 5.7(1)(a), respectivement, du Règlement 61-101 puisque la juste valeur marchande de l'opération, dans la mesure où elle implique des personnes intéressées, ne dépasse pas 25 % de la capitalisation boursière d'Osisko Développement.

À propos d'Osisko Développement Corp.

Osisko Développement Corp. est une société nord-américaine de développement aurifère de premier plan axée sur des propriétés de haute qualité qui englobent d'anciens producteurs, situées dans des juridictions favorables au secteur minier et offrant un potentiel de l'échelle d'un district. L'objectif de la société consiste à devenir un producteur d'or intermédiaire en faisant avancer son projet aurifère Caribou, détenu à 100 % et situé dans le centre de la C.-B. au Canada, le projet Tintic situé dans le district minier historique d'East Tintic en Utah (États-Unis), et le projet aurifère San Antonio dans l'état du Sonora au Mexique. En plus du formidable potentiel d'exploration en terrain connu de ces propriétés, qui bénéficient d'importantes bases de données minières, d'infrastructures existantes et d'un accès à une main-d'œuvre qualifiée, le pipeline de projets de la société comprend d'autres propriétés d'exploration prometteuses et complémentaires. La stratégie de la société consiste à développer des actifs miniers intéressants, de longue durée, socialement et environnementalement viables, tout en minimisant l'exposition au risque associé au développement et en faisant croître ses ressources minérales.

Pour de plus amples renseignements sur Osisko Développement, veuillez communiquer avec :

Sean Roosen | Président du conseil et chef de la direction
Téléphone : (514) 940-0685
Courriel : sroosen@osiskodev.com

Philip Rabenok | Relations avec les investisseurs
Téléphone : (437) 423-3644
Courriel : prabenok@osiskodev.com

À propos de Minière O3

Minière O3 est une société d'exploration aurifère et un développeur minier sur la voie d'entrer en production à partir de ses camps aurifères prometteurs au Québec (Canada). Minière O3 bénéficie du soutien et de l'expertise d'une équipe de chefs de file de l'industrie dans sa démarche visant à devenir un producteur d'or avec plusieurs gisements de plusieurs millions d'onces d'or au Québec.

Minière O3 est bien capitalisée et elle est propriétaire exclusive de toutes ses propriétés situées au Québec (62 000 hectares). Les titres de Minière O3 se négocient à la Bourse de croissance TSX (TSXV : OIII) et sur les marchés OTC (OTCQX : OIIIF). La Société vise à offrir des rendements supérieurs à ses actionnaires et des bienfaits durables à ses parties prenantes. Plus d'informations sont disponibles sur le site Web de Minière O3 à l'adresse <https://o3mining.com>.

Pour de plus amples renseignements sur Minière O3, veuillez communiquer avec :

José Vizquerra | Chef de la direction, président et administrateur
Courriel : info@o3mining.com

Alex Rodriguez | Vice-président, développement corporatif
Courriel : arodriguez@o3mining.com
Téléphone : (647) 391-7724

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué contient de l'« information prospective » au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables et des « énoncés prospectifs » au sens de la loi des États-Unis intitulée « Private Securities Litigation Reform Act of 1995 ». Ces énoncés ou informations sont identifiés par l'emploi de mots comme « anticipe », « croit », « s'attend à », « planifie », « a l'intention », « potentiel », « estimation », « propose », « projette », « perspectives », « prévoit », ou des termes similaires suggérant de futurs résultats ou des énoncés portant sur tout résultat potentiel. Les énoncés de cette nature dans le présent communiqué de presse peuvent inclure, sans s'y limiter, des énoncés portant sur : toute référence au potentiel en lithium des propriétés de la baie James et Éléonore Opinaca, l'utilisation du produit du financement, et la capacité d'Electric Elements de réaliser sa première phase d'activités d'exploration. Ces informations ou ces énoncés prospectifs sont fondés sur différents risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels ou autres attentes soient sensiblement différents de ceux anticipés et pourraient s'avérer inexacts. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents en raison d'un certain nombre de facteurs, incluant, sans s'y limiter, la satisfaction des exigences de la Bourse de croissance TSX (le cas échéant). Bien que la Société soit d'avis que les attentes reflétées dans les informations ou les énoncés prospectifs sont raisonnables, les investisseurs intéressés aux titres de la Société ne doivent pas accorder d'importance indue aux énoncés prospectifs puisque la Société ne peut garantir que ces attentes s'avéreront exactes. Les informations et les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont formulés en date du présent communiqué de presse et la Société n'assume aucune obligation d'actualiser ou de réviser ces informations et ces énoncés prospectifs, sauf si requis par la loi.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) déclinent toute responsabilité concernant la véracité ou l'exactitude du présent communiqué. Aucune bourse ni aucune commission des valeurs mobilières ou autre autorité de réglementation n'a approuvé ni désapprouvé les renseignements contenus dans les présentes.